

## Sortie de crise : l'exécutif mise sur « la progressivité » et « la lisibilité »

« Chômage partiel : comment réduire les doses », titre **L'Opinion**, relayant que le dispositif va devenir progressivement moins avantageux. Elisabeth Borne, Bruno Le Maire et Alain Griset ont réuni les partenaires sociaux pour évoquer le devenir des quatre dispositifs de soutien aux entreprises : les PGE, les exonérations de charges, le fonds de solidarité et l'activité partielle, souligne le quotidien, Elisabeth Borne ayant souligné l'importance de « ce dernier kilomètre de l'accompagnement ». Le chômage partiel, personne n'en dit du mal, relève L'Opinion, mais les difficultés de sortie de ce mécanisme protecteur sont à la hauteur de son succès. « Nous avons accepté ce système parce qu'il fait rempart aux licenciements, même si le salarié ne touche que 84% de son salaire brut et si certains droits, comme ceux à la retraite, sont un peu rognés », dit Michel Beaugas (FO). Le patronat tient également un langage très laudateur: « Le chômage partiel a parfaitement joué son rôle et permis à certaines entreprises de sauver leur exercice », affirme **Hubert Mongon (UIMM)**, ajoutant qu'il « fait partie de la panoplie dont disposent les entreprises, à elles de choisir les outils qui leur conviennent, ce sont elles qui en décident et non pas l'administration. Une bonne chose. » Pour sortir de ce paradis artificiel, la réunion a tracé des pistes. En distinguant deux situations. D'un côté, les secteurs protégés, pour lesquels, le reste à charge devrait passer à 40 %, avec une étape, probablement fixée à 25 %. Le gouvernement dit ne pas vouloir fixer de date, tout dépendra de la levée des restrictions sanitaires. La date du 1er septembre a été testée auprès des syndicats, mais les représentants des salariés se sont émus d'un échéancier qu'ils jugent trop précipité. Pour le reste de l'économie, le reste à charge des entreprises passerait à 40 % le 1er juillet, avec une étape à 25 % durant le mois de juin. Mais ces dates n'ont pas été données officiellement et continuent à faire l'objet de discussions. (**L'Opinion, p.3**)

« Aides d'urgence : le gouvernement rassure les partenaires sociaux sur la sortie de crise », titre **Les Echos**, rapportant que la baisse des aides d'urgence sera progressive. Progressivité et lisibilité, souligne le quotidien. « Quand on a pris en charge quasiment depuis un an la rémunération de millions de salariés, on ne va pas faire preuve de précipitation », a martelé Elisabeth Borne, à l'issue d'une rencontre qualifiée par le président de l'U2P, Dominique Métayer, de « bel exemple de dialogue social et économique entre le gouvernement et les partenaires sociaux ». (**Les Echos, p.2**)

« Le dispositif des prêts garantis par l'État prolongé », titre **Les Echos** qui pointe encore un petit répit. Bruno Le Maire a annoncé hier la prolongation du dispositif des PGE jusqu'à la fin de l'année. La nature même des PGE va également évoluer. Dorénavant, les entreprises auront la possibilité d'obtenir un PGE pour régler les dettes qu'elles ont contractées auprès de leurs fournisseurs, et non plus seulement pour répondre à leur besoin en trésorerie. Le secteur bancaire s'est finalement laissé convaincre, malgré des doutes de plus en plus profonds quant à l'accumulation de mesures à l'origine exceptionnelles. (**Les Echos, p.2**)